

A retenir

MILDIU

Le risque se maintient. Les pluies annoncées peuvent provoquer de nouvelles contaminations.

VERS DE LA GRAPPE

Le vol se termine.







CICADELLES VERTES - ACARIENS JAUNES

Surveillez vos parcelles

RÈGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010

MÉTÉO

Prévisions du 20 au 25 juillet 2010 (Source : Météo France)

	Mar 20	Mer 21	Jeu 22	Ven 23	Sam 24	Dim 25
Températures	16 34	16 25	13 25	13 25	13 25	13 25
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Le Merlot et le Malbec ont désormais atteint le stade fermeture (à l'exception des situations les plus tardives). Des phénomènes de millerandage et de coulure sont régulièrement observés. Les niveaux d'atteinte s'avèrent assez préjudiciable au potentiel de rendement.

La croissance végétative reste active mais a tendance à ralentir.

MILDIU

• Éléments de biologie

Lors d'attaques de mildiou sur grappe après le stade « petit pois », la forme d'expression de la maladie se modifie. On parle alors de rot brun. A la différence du « rot gris » qui se caractérise par un développement mycélien à la surface des baies au printemps (feutrage blanc grisé), le rot brun marque un développement du champignon à l'intérieur des baies. L'envahissement des baies par le mycélium se fait par l'intermédiaire du pédoncule. Et les baies atteintes brunissent et présentent une dépression en « coup de pouce ».

Attention : Ces symptômes peuvent être confondus avec ceux d'un coup de soleil. Mais, les coups de soleil se différencient par le fait que le pédoncule n'est pas affecté par le flétrissement et que les baies présentent un brunissement du même côté (face orientée vers le soleil).

• Situation au vignoble

Les contaminations sur feuilles évoluent peu. On note cependant une progression significative de la fréquence d'attaque sur grappes, avec 10 à 28 % de grappes atteintes sur les témoins non traités. Cette même évolution s'observe sur les parcelles référence traitées où de nouveaux foyers sur grappes ont été détectés. Au vignoble, des foyers sur grappes importants sont observés localement.

• Données de la modélisation

Malgré l'absence de pluie la semaine dernière, le modèle qualifie toujours le risque de moyen à fort. Les passages pluvieux annoncés pour cette semaine ont tendance à faire augmenter la pression. 5 mm de pluie suffiraient à générer de nouvelles contaminations.

Évaluation du risque : La pression épidémique peut être qualifiée de moyenne à forte. Le risque d'attaque sur grappe se maintient et de nouvelles contaminations sont possibles à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine.

ESCA – BLACK DEAD ARM

• Éléments de biologie

L'ESCA : Les symptômes foliaires sont caractéristiques de la forme dite lente. Cette forme d'Esca se manifeste par une coloration entre les nervures (jaune sur cépages blancs, et rouge sur cépages noirs) qui évolue progressivement vers un dessèchement. On observe un liseré jaune entre tissus nécrotiques et les tissus sains.

On appelle forme apoplectique la forme sévère caractérisée par un dessèchement rapide en quelques heures ou quelques jours de tout ou partie du cep. On peut confondre ces symptômes à ceux liés à une alimentation hydrique interrompue (pourridié) ou diminuée (folletage, étranglement du tronc).

Comme pour l'eutypiose, les symptômes foliaires peuvent apparaître ou non d'une année à l'autre. Ils sont visibles dès le mois de juin et sont en général facilement identifiables en juillet.

Le BDA : Les symptômes foliaires du Black Dead Arm peuvent être facilement confondus avec ceux de l'esca. Les symptômes de BDA apparaissent plus précocement. On note quelques différences avec les taches foliaires liées à l'esca : sur cépages noirs, les décolorations situées entre les nervures sont marron foncé et délimitées par un liseré rouge, sur cépages blancs, les décolorations entre les nervures sont orangées. Dans le cas du BDA, on n'observe pas de décoloration jaune entre les tissus sains et les tissus nécrosés.

La forme sévère du BDA se caractérise par un dessèchement et une chute des feuilles situées à la base du rameau. Le rameau peut également se dessécher complètement et dans ce cas là, les inflorescences ou les baies sont totalement détruites.

Un autre symptôme visible après avoir enlevé l'écorce, est une bande brune large de quelques centimètres, partant du rameau atteint et pouvant descendre jusqu'au point de greffe.



Symptômes foliaires de BDA sur cépage noir
Source : IFV Sud Ouest



Symptômes foliaires d'Esca sur cépage noir
Source : IFV Sud Ouest



Symptômes de BDA sur bois
Source : IFV Sud Ouest

• Situation au vignoble

L'extériorisation de symptômes progresse dans le vignoble, à la faveur de la période chaude et sèche qui se prolonge. Des cas d'apoplexie sont observés très régulièrement.

Prophylaxie : Il est important de marquer les cepes malades et de profiter de l'automne et de l'hiver pour éliminer les souches malades et mortes. En l'absence de méthode de lutte efficace, c'est une des interventions les plus utiles pour préserver les souches encore saines. Dans le cas des jeunes plantations, il est impératif d'évacuer tous les tas de souches mortes pouvant se trouver à proximité. Ces souches mortes sont un réservoir de champignons et un foyer susceptible de propager les maladies du bois

FLAVESCENCE DORÉE

Prophylaxie : La prospection démarre à la fin du mois d'août. Elle est organisée commune par commune et s'étend sur 2 périodes : du 30 août au 2 septembre, puis du 20 au 30 septembre. Contacts : Syndicat AOC Cahors et Chambre d'Agriculture du Lot.

Communes	Dates	Communes	Dates
Douelle, Cahors, Lamagdelaine	30 août	Floressas, Sérnac, Mauroux	20 sept
Luzech	31 août	Lacapelle-Cabanac, Touzac	21 sept
Anglars-Juillac	1 ^e sept	Soturac, Duravel	22 sept
Trespoux-Rassiels, Flaujac-Poujols	2 sept	Puy l'Evêque	23 sept
		Vire sur Lot	27 sept
		Belaye, Lagardelle, Grézels	28 sept
		Prayssac, Castelfranc	29 sept
		Carnac-Rouffiac, Bagat	30 sept

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

En vallée, les niveaux de capture ont fortement diminué. Sur le plateau, un pic de captures a été enregistré en fin de semaine dernière. Le vol se termine.

Les niveaux d'attaques sur baies par les chenilles de la G2 sont assez faibles (5 à 10 perforations pour 100 grappes). Ces dégâts ne sont pas corrélés avec les niveaux de pontes observés. La chaleur semble avoir eu un effet dépressif sur les éclosions.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis, SRAL - Modèle Potentiel Système, IFV)

La fin du 2^e vol est attendue entre le 27 et le 31 juillet, en Vallée (le 2^e vol pourrait durer jusqu'au 15 août sur le plateau). Le 3^e vol devrait démarrer entre le 5 et le 9 août (vers le 20 août pour le plateau).

Évaluation du risque : La période de haut risque G2 est terminée.

Pensez à changer vos capsules la semaine prochaine, avant le démarrage du 3^e vol.

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les populations larvaires progressent toujours. Sur les parcelles à risque, le seuil de nuisibilité est souvent atteint.

Évaluation du risque : Lorsque les niveaux des populations augmentent, les larves de la deuxième génération peuvent engendrer localement des dégâts de grillure sur feuilles. Surveillez vos parcelles à risque pour évaluer le niveau des populations. Un comptage s'impose.

■ **Seuil de nuisibilité (en été)** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ACARIENS JAUNES

• Situation au vignoble

On observe toujours des populations d'acariens significatives dans les parcelles à risque.

Évaluation du risque : Maintenez une surveillance de vos parcelles à risque.

■ Seuil de nuisibilité (en l'absence d'acariens utiles) : 30 % des feuilles observées occupées par au moins une forme mobile. En présence de typhlodromes, ce seuil est revu à la hausse.
Ex : pour 60 % de feuilles occupées par des typhlodromes, le seuil de nuisibilité revu est de 60 %

CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

• Éléments de biologie

Les larves s'observent dès les mois de mai-juin. Elles sont blanches et recouvertes d'une cire protectrice blanche et filamenteuse qu'elles sécrètent. Elles mesurent de 2 à 6 mm selon leur stade de développement. Elles sont mobiles et sautent lorsqu'on les dérange.

Dès la fin du printemps, les jeunes larves sont généralement regroupées à la face inférieure des feuilles de la base des rameaux situés sur la partie basse des ceps. Elles colonisent ensuite les jeunes rameaux poussants sur lesquels elles forment des manchons blancs cotonneux.

• Situation au vignoble

Des larves sont toujours observées sur grappes dans les secteurs de Touzac et Duravel.

Évaluation du risque : Les méthodes de contrôle mises en œuvre contre les autres insectes ravageurs (2e génération de vers de la grappe, cicadelle verte, cicadelle de la flavescence dorée) suffisent généralement à limiter le développement de la cicadelle pruineuse. Des programmes de lutte biologique visant à introduire un antagoniste naturel de la cicadelle pruineuse ont démontré leur efficacité et leur durabilité.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

L'application du 3^{ème} traitement obligatoire adulticide doit avoir lieu entre le 31 juillet et le 15 août 2010. La liste des communes concernées est disponible sur le site internet de la draaf : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr> rubrique Santé des animaux et végétaux / Surveillance du territoire / Bulletin de santé du végétal / Vigne.

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales.